



## Sans papiers et enceinte d'un français

Par **gadjigo**, le 19/09/2014 à 13:46

je suis sans papiers et enceinte de mon petit ami, qui est français et veut reconnaître notre enfant; je voudrais avoir des informations sur les droits de notre enfant et sur la démarche à suivre pour être régulariser?

En même temps, je me pose la question de savoir s'il n'y aurait pas des complications concernant mon cas que j'explique ci-dessous?

j'avais demandé l'asile en Belgique où ma demande a été refusé en 2011 et c'est depuis cette année que j'ai une situation irrégulière... ce n'est que l'année dernière que je suis arrivée en France, ai demandé une nouvelle fois l'asile en niant l'avoir demandé ailleurs qu'en France; mais bien entendu, mes empreintes ont été retrouvées et j'ai été placée dans le cas DUBLIN. la Belgique a reconnu sa responsabilité, mon transfert donc en cours et je me rendais aux rendez-vous mais j'ai cessé d'y aller car je ne voulais pas me retrouver dans un centre de rétention et être expulsé par la suite. j'ai donc changé de ville mais toujours en France et avais entre temps obtenu mon AME. je suis maintenant domiciliée au CCAS de cette ville.

merci d'avance pour votre attention et votre temps!

Par **citoyenalpha**, le 19/09/2014 à 15:07

Bonjour

Le père doit reconnaître l'enfant avant la naissance.

La démarche se fait dans n'importe quelle mairie.

Il suffit de présenter une pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.

L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné ou par les deux en cas de reconnaissance conjointe. L'officier d'état civil remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance.

Avec ce document l'enfant à naître sera considéré comme français et l'expulsion n'est plus possible.

Restant à votre disposition.

Par **gadjigo**, le **20/09/2014** à **14:36**

Je vous remercie beaucoup pour ces informations. Étant donné que notre enfant sera protégé et que l'expulsion ne sera plus possible, j'aimerais comment iront les choses pour ma régularisation?merci encore